

**LES LYCÉES, À LA  
CROISÉE DE TOUS  
LES PARCOURS :**  
*ANNEXE*

PAR LAURE ENDRIZZI



# Les lycées, à la croisée de tous les parcours : Annexe

Les monographies présentées dans ce document accompagnent le n° 88 des dossiers de veille de l'IFÉ, intitulé « Les lycées, à la croisée de tous les parcours ». Elles concernent les pays suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Canada – Province du Québec
- Espagne
- Suède
- Suisse



Par Laure Endrizzi

Chargée d'études et de recherche au service Veille et Analyses

Remerciements à Catherine Reverdy pour son travail sur l'Espagne et à Lena Burgert, Annika Wilmers, Philippe Collonval, Louise Ménard, Jaume Sureda, Joan Pagès, Mariana Broscareanu et Elisabetta Pagnossin pour leurs relectures patientes et attentives.

## Note aux lecteurs

Il est régulièrement fait référence, dans cette annexe, à la classification internationale type de l'éducation (CITE) conçue par l'Unesco pour désigner les différents niveaux d'éducation.

Institut de statistique de l'Unesco (ISU) (2013). *Classification internationale type de l'éducation – CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'Unesco. En ligne : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

La CITE, dont la version 3 adoptée par l'Unesco en 2011 est actuellement en cours de déploiement (ISU, 2013), fournit un cadre normalisé d'interprétation des niveaux d'études, qui garantit une certaine comparabilité des données collectées à l'échelle internationale :

- Niveau 0 de la CITE – Éducation de la petite enfance
- Niveau 1 de la CITE – Enseignement primaire
- Niveau 2 de la CITE – Premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 3 de la CITE – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 4 de la CITE – Enseignement post-secondaire non-supérieur
- Niveau 5 de la CITE – Enseignement supérieur de cycle court
- Niveau 6 de la CITE – Niveau licence ou équivalent
- Niveau 7 de la CITE – Niveau master ou équivalent
- Niveau 8 de la CITE – Niveau doctorat ou équivalent

Il existe deux catégories d'orientation :

- « L'enseignement professionnel correspond à des programmes éducatifs conçus pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession, un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. »
- « L'enseignement général offre des programmes éducatifs conçus pour développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences, ainsi que les aptitudes en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. » <sup>1</sup>

<sup>1</sup> La version 2011 introduit un nouveau découpage des formations supérieures et supprime les catégories A (général), B (préprofessionnel), et C (professionnel) qui permettaient de distinguer les formations de niveau 3 donnant accès à un niveau supérieur (A et B) des formations terminales débouchant sur une entrée dans la vie active (C).

# AU CANADA – PROVINCE DU QUÉBEC

## LE SYSTÈME ÉDUCATIF

### Un enseignement secondaire court

Au Canada, il n'existe pas de ministère fédéral de l'éducation, mais uniquement des ministères provinciaux ou territoriaux et un Conseil des ministres de l'Éducation pour traiter d'intérêts communs. Au Québec, c'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ([MELS](#)) qui gère les questions éducatives, du préscolaire au secondaire.

Le système éducatif actuel est basé sur les fondations de la [Commission Parent](#) (1961-1966), qui avait institué l'école secondaire polyvalente et introduit, avant l'enseignement universitaire, un niveau post-secondaire dit « collégial ».

Ainsi, le Québec propose une configuration inédite, avec un niveau dit « secondaire » relativement court (5 ans) qui coïncide avec la scolarité obligatoire (jusqu'à 16 ans). Les enseignements sont délivrés dans des écoles très majoritairement publiques, gérées par des entités décentralisées et indépendantes, les [commissions scolaires](#) <sup>1</sup>. Ces écoles sont francophones à près de 85 % et l'enseignement bilingue (français-anglais) au primaire et au secondaire représente moins de 1 % de l'offre de formation.

Voir le [diagramme](#) du système éducatif québécois.



Les programmes du collégial sont, eux, proposés dans une centaine de collèges répartis sur le territoire québécois : un quart relève du réseau privé subventionné ; la moitié sont des cégeps publics (collèges d'enseignement général et professionnel) qui accueillent chacun de 700 à 10 000 étudiants en formation initiale et en formation continue. Rattachées précédemment au MELS, les études collégiales sont depuis 2012 sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ([MESRT](#)) et constituent désormais le premier ordre de l'enseignement supérieur avant l'université. Elles concentreront néanmoins l'essentiel de cette présentation, du fait qu'elles coïncident avec la filiarisation des parcours après l'enseignement obligatoire. Plusieurs réformes d'envergure ont marqué le système éducatif québécois depuis 20 ans. Le « Renouveau collégial » (1993-1994), motivé par une adéquation plus forte avec le marché du travail, a conduit à la redéfinition des filières sur la base des compétences attendues à l'issue de chaque formation et s'est traduit par une responsabilisation accrue des collèges, notamment en matière d'évaluation des étudiants.

Le [Programme de formation de l'école québécoise](#) au secondaire, communément appelé « Renouveau pédagogique », est, lui, entré en vigueur en 2005. Il vise la mise en œuvre dans le cadre de la scolarité obligatoire d'une formation de base commune à tous les élèves, via un curriculum axé sur les problématiques de la vie contemporaine et enrichi d'apprentissages transversaux <sup>2</sup>.

Parallèlement à ces 2 réformes, et c'est là sans doute un trait distinctif, de nombreux efforts ont été consacrés à la continuité entre la formation professionnelle au secondaire et la formation technique au collégial et plus récemment à la transition entre collège et université : des parcours intégrés ont vu le jour, pour encourager les étudiants des filières collégiales techniques à poursuivre leurs études supérieures.

Actuellement, plusieurs chantiers de modernisation ont été ouverts dans le cadre d'un Sommet sur l'enseignement

<sup>1</sup> Elles sont dirigées par un conseil de commissaires élus tous les 4 ans au suffrage universel et ont un rôle à la fois politique, pédagogique et administratif. Les commissaires déterminent les orientations de la commission, adoptent les politiques pédagogiques et administratives, garantissent le respect des lois et règlements et prélèvent des taxes. Les commissions veillent également à l'application des programmes d'études fixés par le MELS et assurent une mission de développement pédagogique. Enfin, sur un plan administratif, elles gèrent les établissements primaires et secondaires publics (ressources humaines, dépenses de fonctionnement, ressources matérielles, transport scolaire, TIC, médiation...). Elles sont regroupées au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec ([FCSQ](#)).

<sup>2</sup> Le programme au 2e cycle du secondaire s'appuie sur 5 domaines généraux de formation : santé et bien-être ; orientation et entrepreneuriat ; environnement et consommation ; médias ; vivre ensemble et citoyenneté. Ces « lieux de convergence des interventions éducatives » sont articulés avec 9 compétences regroupés en 4 ordres : ordre intellectuel, ordre méthodologique, ordre personnel et social et ordre de la communication.

supérieur, lancé après les révoltes étudiantes du « [printemps érable](#) » <sup>1</sup>. Le rapport concernant [le chantier sur l'offre de formation collégiale](#) est attendu pour juin 2014 : l'enjeu est la définition de créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue.

## Une filiarisation tardive pour les formations générales

Au Québec, l'enseignement secondaire se déroule en 2 temps :

- un 1<sup>er</sup> cycle secondaire de 3 ans (12-14 ans), qui permet de consolider la formation générale reçue au primaire et de tester de nouveaux enseignements grâce à une diversification des options (CITE 2) ;
- un 2<sup>e</sup> cycle secondaire de 2 ans (15-16 ans) qui introduit une différenciation des formations en 3 parcours (CITE 3), dont l'un débouche sur un cycle d'études professionnelles.

La diversification des parcours intervient à l'âge de 15 ans, en 4<sup>e</sup> année de secondaire, pour ceux qui s'orientent vers la voie professionnelle et visent une entrée dans la vie active à court ou moyen terme. Certains optent alors soit pour une formation non spécialisée, soit pour une formation semi-spécialisée dans une école secondaire. D'autres, qui se déterminent en faveur d'un métier donné, rejoignent un des 191 centres de formation professionnelle qui maillent le territoire pour préparer un DEP (Diplôme d'études professionnelles) : ils représentent cependant moins de 2 % d'une cohorte (MELS & MESRST, 2013).

La filiarisation est ainsi plus tardive pour ceux qui suivent une scolarité générale, elle intervient à l'entrée au collégial, à l'âge de 17 ans, après que les élèves ont obtenu leur DES (Diplôme d'études secondaires). Auparavant, au secondaire, c'est par le biais d'un choix élargi d'options que les élèves s'initient à différentes disciplines ou optent pour un ensemble pré-professionnalisant d'options. Ces choix d'options conditionnent en partie les parcours au collégial.

Quelle que soit la voie empruntée, ce sont [75 % des élèves](#) qui après 5, 6 ou 7 ans dans l'enseignement secondaire, possèdent une des qualifications correspondantes : un taux relativement peu élevé, comparé à d'autres pays, d'autant que tous ne poursuivent pas leurs études.

La scolarité collégiale, d'une durée de 2 ou 3 ans, est l'occasion soit de faire un premier choix d'orientation, soit d'affiner une orientation déjà prise dans le secondaire dans le but d'obtenir un DEC (Diplôme d'études collégiales). Les jeunes, âgés de 17 ans, s'inscrivent alors à près de 50 % dans l'une des 9 formations pré-universitaires proposées et 44 % choisissent une formation technique qualifiante. Ceux qui sont hésitants sur la filière, le plus souvent ceux qui ont un dossier d'admission faible, effectuent une session d'accueil et d'intégration qui leur permet de retarder leur choix (environ 6 % en 2009, voir MELS & MESRST, 2013).

## APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

### Des conditions d'accès au collégial normalisées et transparentes

La [scolarité au collégial](#) peut emprunter 2 voies distinctes :

- une formation dite « pré-universitaire » de 4 semestres visant l'entrée dans l'enseignement supérieur de type CITE 5 ou 6 ;
- une formation dite « technique » de 6 semestres, plutôt axée sur l'insertion professionnelle, mais n'excluant pas la poursuite d'études.

La procédure d'entrée est centralisée pour les collèges affiliés à l'un des 3 services régionaux d'admission existants ; dans tous les autres cas, y compris pour les collèges privés, les candidats font une demande d'admission directement auprès du collège cible.

<sup>1</sup> Au Québec, la scolarité est gratuite aux niveaux primaire, secondaire et collégial. Des frais d'inscription, modiques dans le contexte nord-américain, sont exigés à l'université. Quand en 2012, le gouvernement a souhaité augmenter ces frais pour réduire l'écart avec les autres provinces canadiennes, il s'est heurté à une mobilisation inédite occasionnant une grève étudiante massive pendant plusieurs mois, obligeant le gouvernement à reculer.



Les critères d'admission, génériques et spécifiques, sont toutefois déterminés par le gouvernement provincial. Ainsi, pour être admis au collégial, il convient de remplir l'une des 2 conditions suivantes :

- être titulaire d'un DES et avoir réussi 5 matières principales (langue d'enseignement, langue seconde, mathématiques, sciences et technologie, histoire et éducation à la citoyenneté) en 4<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> secondaire ;
- être titulaire d'un DEP et avoir réussi les 3 matières suivantes en 4<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> secondaire : langue d'enseignement, langue seconde, mathématiques.

L'accès à certains programmes peut être lié à d'autres exigences, comme par exemple réussir en chimie pour s'inscrire dans une filière « techniques de laboratoire ». Ces conditions supplémentaires d'admission, fixées par le ministère et portées à la connaissance de tous, sont appliquées plus ou moins strictement par les collèges.

Les modalités d'accès peuvent aussi varier en fonction de la formation suivie au secondaire : ceux qui optent pour un parcours de continuité DEP-DEC bénéficient d'une reconnaissance de compétences acquises au secondaire qui permet d'alléger la formation collégiale.

Les élèves de la voie professionnelle qui le souhaitent misent sur le principe de concomitance pour élargir leurs choix d'orientation : ils suivent des cours supplémentaires pendant leurs études secondaires, afin d'obtenir aussi le DES et entrent au collégial avec un double diplôme.

Des [cours de mise à niveau](#) peuvent être par ailleurs imposés à ceux qui auraient réussi le DES ou le DEP de justesse ou auraient des faiblesses avérées dans les matières principales <sup>❶</sup>. D'autres mesures d'accompagnement existent pour des étudiants qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas s'inscrire immédiatement dans une filière spécifique. La « session accueil et intégration » (SAI) ou « [tremplin DEC](#) » les accueille temporairement, pour une durée maximale de 3 semestres consécutifs <sup>❷</sup>. Apparentée au *first year seminar* aux États-Unis, cette formation alternative semble efficace à pallier l'indécision lors de l'arrivée au collégial (Picard *et al.*, 2010). De manière générale, ce sont les études collégiales dans leur ensemble, à la croisée de tous les parcours, qui jouent un rôle moteur dans les décisions d'orientation et qui atténuent les ruptures à chaque palier (Fortin *et al.*, 2004). Au total, ce sont 25 % des titulaires d'un DEC technique qui aujourd'hui entrent à l'université.

## Les collèges : des structures charnières

### Une offre de formation peu polyvalente en définitive

Le Québec compte 48 cégeps et une vingtaine de collèges privés subventionnés qui dispensent les mêmes formations que les cégeps, toutes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) <sup>❸</sup>. Fondés à la fin des années 1960 suite à la Commission Parent, ces établissements sont soumis au règlement sur le régime des études collégiales ([RREC](#)).

Tout comme les centres de formation professionnelle, ils accueillent des publics en formation initiale et en formation continue. Les collèges privés privilégient cependant nettement les formations techniques aux formations pré-universitaires et plus d'un tiers de leurs effectifs sont inscrits en formation continue.

La collaboration avec les milieux socio-économiques peut être qualifiée d'étroite, en particulier dans les cégeps. Ces derniers ont ainsi créé plus de 40 centres collégiaux de transfert de technologie ([CCTT](#)), regroupés au sein du [réseau Trans-tech](#), qui ont pour mission d'accompagner les entreprises dans l'innovation, notamment par le biais de recherches appliquées <sup>❹</sup>.

<sup>❶</sup> Ces activités de mise à niveau sont standardisées. Le volume requis détermine la fréquentation scolaire à temps plein ou à temps partiel de l'étudiant. Les collèges n'ont pas obligation à d'offrir ces cours ; si besoin, les élèves peuvent se tourner vers l'un des 190 centres d'éducation pour adultes.

<sup>❷</sup> Le cheminement « tremplin DEC » s'adresse aux élèves qui souhaitent intégrer, à temps plein ou à temps partiel, un programme d'études conduisant au DEC, sans être inscrit dans un programme spécifique : soit parce qu'ils ne peuvent pas accéder immédiatement au programme de leur choix (ils ont été refusés ou ils n'ont pas réussi toute leur scolarité secondaire ou le programme n'est pas ouvert), soit parce qu'ils ne savent pas encore quel programme choisir ou qu'ils estiment qu'ils seront en difficulté, soit parce qu'ils souhaitent compléter un programme déjà partiellement validé.

<sup>❸</sup> Les collèges proposent aussi parfois des programmes de courte durée qui permettent d'obtenir une Attestation d'études collégiales (AEC), qui s'adressent plutôt à des adultes et ne sont généralement pas accessibles aux jeunes qui viennent d'achever leur scolarité secondaire.

<sup>❹</sup> Chaque collège disposant d'un CCTT se concentre ainsi sur un domaine d'expertise industriel ou tertiaire (aérospatial ; agroalimentaire et génie alimentaire ; communications graphiques ; maintenance industrielle ; mode et technologies textiles ; télécommunications ; responsabilité sociale et éco-citoyenneté ; inclusion scolaire et professionnelle ; etc.). En 2011, on dénombre 6 chaires de recherche industrielle dans le réseau collégial public.

Le Renouveau collégial des années 1990, se donnant notamment pour objectif l'harmonisation de la conception des programmes d'études, a contribué au rapprochement avec les milieux économiques. Mais il a eu à première vue un impact limité sur les modes d'enseignement et d'apprentissage (Monchatre, 2009).

Aujourd'hui, les cégeps et les collèges privés sont tenus de se doter d'une politique d'évaluation des apprentissages et d'évaluation des programmes, qui respecte le cadre fixé par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Cette démarche qualité exerce un effet structurant sur l'offre pédagogique (Fédération des cégeps, 2012a).

Mais certaines formations ont du mal à trouver leur public. Le [Sommet sur l'enseignement supérieur actuellement en cours](#) ravive des débats déjà anciens sur la (hyper)spécialisation de certains collèges et l'absence de régulation à l'échelle provinciale qui encourage la concurrence.

Dans un contexte avéré de fragilité, certains collèges développent des stratégies partenariales en amont et en aval des études collégiales, avec les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle d'une part, avec les universités d'autre part.

### Mais des formations inscrites dans des parcours de continuité

Ainsi commissions scolaires et collèges ne travaillent pas en complète indépendance. Une recherche récente du MELS (DGFP, 2008) a permis la recension de nombreuses activités de rapprochement en lien avec une meilleure articulation des programmes d'études, une prise en compte conjointe des besoins régionaux, un partage de l'expertise pédagogique, des ressources de formation et des ressources matérielles.

Sur un plan curriculaire, la [continuité entre la formation professionnelle au secondaire et la formation technique au collégial](#) est inscrite dans l'agenda des politiques publiques depuis la fin des années 1990. Une trentaine de programmes harmonisés ont été labellisés pour faciliter la transition entre le secondaire et le collégial, avec notamment la possibilité de rejoindre le collégial directement, sans avoir besoin d'obtenir un diplôme d'études secondaires <sup>1</sup> : les élèves diplômés d'un programme professionnel donné sont admissibles au programme technique correspondant dans le cadre de ces parcours de continuité DEP-DEC. Ils bénéficient ainsi d'un travail de concertation, plus ou moins approfondi selon les parcours, qui vise une harmonisation des contenus de formation et une identification des compétences communes (MELS, 2010).

Plus récemment, des ententes DEC-BAC <sup>2</sup> entre les collèges et les universités ont été mises en œuvre : elles permettent de faire reconnaître certains acquis du DEC dans le cadre du baccalauréat, pour raccourcir le temps de formation. Ainsi les 3 ans correspondant au 1<sup>er</sup> cycle universitaire peuvent être réduits à 2 ou à 2,5. Ces parcours intégrés couvrent cependant inégalement les secteurs professionnels et s'accompagnent rarement d'un réajustement curriculaire : les étudiants sont le plus souvent simplement dispensés de certains cours. Pour autant, ils font preuve de plus de persévérance que les étudiants inscrits dans les parcours réguliers et réussissent bien aux examens, malgré une scolarité souvent à temps partiel et une faible implication sociale dans la vie universitaire (Ménard, 2007).

Ces ententes font aujourd'hui partie du [programme d'arrimage universités-collèges](#) du gouvernement, visant à accroître les synergies entre les 2 types d'établissement, tant du point de vue de l'enseignement que de celui de la recherche.

### La formation au collégial dans la perspective d'études supérieures

#### Des programmes où la spécialisation domine

Tous les [programmes d'études pré-universitaires ou techniques](#) comprennent :

- une composante de formation générale commune à tous les programmes (langue d'enseignement et littérature ; philosophie ou humanités ; éducation physique ; langue seconde) ;
- une composante de formation générale propre au programme choisi ;
- une composante de formation générale complémentaire au programme choisi ;

<sup>1</sup> La mise en œuvre de ces programmes harmonisés a eu un impact positif sur la décision de poursuivre des études collégiales et les élèves inscrits dans ces parcours se sont avérés plus persévérants que les autres, malgré des besoins d'encadrement plus importants (Ménard, 2005).

<sup>2</sup> Ici le « bac » renvoie au baccalauréat (bachelor en anglais), c'est-à-dire au premier cycle des études supérieures, d'une durée de 3 ou 4 ans selon les programmes.



- une composante de formation spécifique au programme choisi.

Dans tous les programmes d'études, les matières générales, obligatoires et optionnelles, représentent moins de la moitié des enseignements.

La composante « spécifique » pour ce qui concerne la formation pré-universitaire différencie 9 filières : sciences de la nature ; sciences informatiques et mathématiques ; sciences humaines ; arts, lettres et communication ; sciences, lettres et arts ; histoire et civilisation ; musique ; danse ; arts visuels.

Tous les enseignements sont décrits par les enseignants dans des plans de cours remis aux étudiants en début de semestre ; ils précisent les objectifs, le contenu, la (ou les) méthode(s) choisie(s), une médiagraphie, les modalités de participation au cours et les modalités d'évaluation des apprentissages. L'atteinte des objectifs se mesure à l'obtention d'une note minimale de 60 points sur une échelle de 100. Les cours sont validés séparément mais la validation de certains cours et/ou la complétion de certains modules peuvent être requis pour le passage d'un semestre à un autre. Certains collèges organisent des sessions de courte durée, notamment en été, pour permettre aux élèves de reprendre un cours où ils ont échoué ou bien d'accélérer leur formation.

Après avoir suivi des cours d'éducation au choix de carrière dans le secondaire, les étudiants bénéficient dans chaque collège de l'appui des services d'aide pédagogique individuelle (API) et des services d'orientation et d'information scolaire et professionnelle pour construire leur parcours de formation.

### Des collèges responsabilisés pour une évaluation décentralisée

Les formations pré-universitaires et techniques au niveau collégial sont sanctionnées après 2 ou 3 ans d'études par le diplôme d'études collégiales (DEC). Les collèges décident des élèves qui remplissent les conditions exigibles et les recommandent au ministre.

Le DEC est ainsi décerné à tout élève qui a atteint l'ensemble des objectifs de son programme (contrôle continu), qui a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et une [épreuve uniforme](#) imposée par le ministre dans la langue d'enseignement <sup>1</sup>. Il n'y a donc pas d'examen national standardisé en dehors de cette épreuve uniforme de langue.

L'épreuve synthèse de programme, organisée par chaque collège, est associée à un cours prévu au dernier semestre de formation et vise à fournir aux étudiants l'occasion de démontrer qu'ils ont atteint les compétences visées par le programme. Elle peut par exemple être associée à un projet de fin d'études. Dans le cadre du contrôle continu, les matières de spécialité ont des coefficients très largement supérieurs à ceux des matières générales, en particulier dans les programmes techniques. La régulation au niveau ministériel passe par la validation de la politique d'évaluation établie par chaque collège, qui précise les modalités du contrôle continu et de l'épreuve synthèse de programme.

Le DEC est nécessaire pour accéder à l'université et suffisant dans la majorité des cas. Mais les conditions d'admission varient selon la filière pré-universitaire ou technique suivie. Le plus souvent, les formations universitaires exigent la complétion du programme collégial correspondant : pour s'inscrire en génie, il convient d'avoir réussi le pré-universitaire « sciences de la nature ». Pour autant, ce même programme « sciences de la nature » donne accès à quasiment toutes les filières universitaires.

Parmi les conditions particulières d'admission, figurent les ententes DEC-BAC déjà mentionnées. Ainsi, une même formation universitaire peut être accessible dans le cadre d'un parcours régulier pour des élèves issues d'une filière collégiale pré-universitaire ou technique et dans le cadre d'un cheminement DEC-BAC intégré offert aux élèves de l'enseignement technique (Ménard, 2007).

Les universités québécoises <sup>2</sup> sont des macrostructures composées de facultés dans toutes les disciplines ainsi que d'écoles professionnelles ; elles constituent des entités juridiques indépendantes et jouissent d'une très grande autonomie. Pour le recrutement de leurs étudiants, en particulier dans les formations contingentées, elles se réfèrent souvent à la cote de rendement au collégial ([CRC](#)), méthode statistique adoptée depuis 1995 pour corriger les variations observées dans les systèmes de notation des différents collèges, en tenant compte

<sup>1</sup> Il existe une épreuve uniforme de français dans les collèges francophones et d'anglais dans les collèges anglophones. Depuis 1998, elles sont obligatoires pour obtenir le DEC et pour être admis à l'université. Les sujets sont établis par le ministère, les collèges sont responsables de leur application et de leur évaluation.

<sup>2</sup> Le Québec compte ainsi 19 établissements d'enseignement universitaire, dont l'université du Québec, elle-même organisée en un réseau multisite d'une dizaine d'implantations dans tout le pays.

de la force relative de chaque groupe d'élèves : les résultats d'un étudiant d'un collège donné dans une formation donnée sont comparés à ceux de tous les étudiants québécois suivant le même programme d'études.

## Les parcours menant à une insertion professionnelle

La formation professionnelle au secondaire et technique au collégial fait partie intégrante du système éducatif. Les programmes d'études sont établis en collaboration avec les milieux professionnels, afin de garantir leur pertinence eu égard aux besoins du marché. Près de 300 programmes regroupés dans 20 secteurs sont ainsi offerts au secondaire ou au collégial <sup>1</sup>.

La 1<sup>re</sup> orientation professionnelle intervient au 2<sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire, à l'âge de 15 ans. Les écoles secondaires proposent, en parallèle de la voie générale, 2 parcours professionnalisants [axés sur l'emploi](#), s'effectuant en partie sur le lieu de travail <sup>2</sup> :

- ceux qui envisagent une insertion rapide privilégient une formation non qualifiante d'un an, débouchant sur une certification de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) ;
- ceux qui sont en grande difficulté suivent une formation non spécialisée de 3 ans qui les préparent à entrer dans la vie active.

Une autre orientation est possible, privilégiée par quelques élèves qui souhaitent obtenir une qualification de niveau CITE 3 pour un métier donné : ils s'inscrivent alors dès la 4<sup>e</sup> année du secondaire dans un des 191 centres de formation professionnelle gérés par les commissions scolaires, pour préparer un DEP (Diplôme d'études professionnelles). Ceux qui envisagent de poursuivre des études collégiales peuvent opter pour un parcours intégré DEP-DEC, ou s'inscrire en concomitance pour préparer le DES en parallèle de leur formation professionnelle. Pour autant, cette orientation reste très marginale : plus de 85 % des diplômés de la formation professionnelle de niveau CITE 3 relève de la formation continue (MELS & MESRST, 2013).

L'apprentissage n'existe pas à proprement parler dans le cadre scolaire. Mais de plus en plus d'élèves optent pour une formule baptisée [ATE](#) (alternance travail-études) qui leur permet d'accomplir, sous forme de stages, au moins 20 % de leur temps de formation en milieu professionnel. Cette formule concerne les programmes menant à l'obtention du DEP dans le secondaire et du [DEC au collégial](#).

Le niveau collégial technique offre environ 130 programmes de formation, répartis dans 5 grandes familles : techniques biologiques et technologies agroalimentaires ; techniques physiques ; techniques humaines ; techniques de l'administration ; techniques en arts et communications graphiques.

Dans les [programmes techniques](#), les cours relatifs à la spécialisation choisie sont, en volume, plus importants que dans les formations pré-universitaires et plusieurs périodes de stage sont obligatoires. Du fait de leur modularité, les cours peuvent être validés séparément, bien que le passage d'un semestre à un autre puisse être conditionné par la réussite à certains cours.

L'obtention du DEC technique répond aux mêmes exigences que le DEC pré-universitaire, les coefficients des matières techniques étant très nettement supérieurs à ceux des matières générales. La plupart des lauréats se dirigent alors vers le marché de l'emploi où ils bénéficient d'un excellent taux de placement ([enquêtes Relance](#)).

<sup>1</sup> Les 20 secteurs relevant de la formation professionnelle au secondaire et technique au collégial sont les suivants : administration, commerce et informatique ; agriculture et pêche ; alimentation et tourisme ; arts ; bois et matériaux connexes ; chimie, biologie ; bâtiment et travaux publics ; environnement et aménagement du territoire ; électrotechnique ; entretien d'équipement motorisé ; fabrication mécanique ; foresterie et papier ; communication et documentation ; mécanique d'entretien ; mines et travaux de chantier ; métallurgie ; transport ; cuir, textile et habillement ; santé ; services sociaux, éducatifs et juridiques.

<sup>2</sup> Les matières enseignées dans l'école secondaire sont regroupées en 6 domaines d'apprentissage : langues ; mathématiques, sciences et technologies ; univers social ; arts ; développement de la personne et développement professionnel. L'importance et les niveaux d'exigence de chacun de ses domaines varient selon le parcours choisi. Par exemple, le « développement professionnel » aura un volume horaire supérieur dans les parcours de formations axés sur l'emploi. Chaque programme disciplinaire est complété par une échelle de progression, précisant les connaissances que les élèves sont tenus d'acquérir d'une année sur l'autre.





# BIBLIOGRAPHIE

## Rapports nationaux pour comparaisons internationales

- OCDE (2013). *Education at a Glance 2013. Country Note: Canada*. Paris : OCDE. En ligne : [http://www.oecd.org/edu/Canada\\_EAG2013%20Country%20Note.pdf](http://www.oecd.org/edu/Canada_EAG2013%20Country%20Note.pdf).

## Sites et documents gouvernementaux

- Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT) (2008). *Recension des activités et des projets de rapprochement entre les commissions scolaires et les collèges. Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En ligne : [http://www.inforoutefpt.org/ministere\\_docs/adminInfo/recension.pdf](http://www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/recension.pdf).
- Fédération des cégeps (2012a). « La qualité de l'enseignement supérieur au Québec ». Rencontre thématique, MESRST, Sommet sur l'enseignement supérieur, 30 novembre 2012, Québec. En ligne : <http://www.fedecegeps.qc.ca/memoire/2012/11/la-qualite-de-lenseignement-superieur-au-quebec-contribution-de-la-federation-des-cegeps/>.
- Fédération des cégeps (2012b). « L'accessibilité et la participation aux études supérieures ». Rencontre thématique, MESRST, Sommet sur l'enseignement supérieur, 14 décembre 2012, Québec. En ligne : <http://www.fedecegeps.qc.ca/memoire/2012/12/12680/>.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (2010). *La formation professionnelle et technique au Québec : un aperçu*. Québec : Gouvernement du Québec. En ligne : [http://www.inforoutefpt.org/ministere\\_docs/adminInfo/FPTauQuebec.pdf](http://www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/FPTauQuebec.pdf).
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) & Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (2013). *Statistiques de l'éducation. Enseignement primaire, secondaire, collégiale et universitaire – Édition 2011*. Québec : Gouvernement du Québec. En ligne : [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/SICA/DRSI/se2011-EditionS.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/se2011-EditionS.pdf).
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (2013). *Circuit collégial pour l'admission de 2014-2015*. Québec : Gouvernement du Québec. En ligne : [http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Collegial/admission\\_collegial/CircuitCollegial\\_2014-2015\\_f.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/admission_collegial/CircuitCollegial_2014-2015_f.pdf).
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). « Étudiants au collégial ». In *Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (MESRST). En ligne : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/>.

## Travaux de recherche

- Fortin Pierre, Havet Nathalie & Van Audenrode Marc (2004). *L'apport des cégeps à la société québécoise*. Québec : Fédération des commissions scolaires du Québec. En ligne : <http://www.fedecegeps.qc.ca/memoire/2004/04/l%20C2%92apport-des-cegeps-a-la-societe-quebecoise/>.
- Ménard Louise (dir.) (2005). *Analyse de deux modalités d'expérimentation de l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique et de leurs effets sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves*. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Ménard Louise (dir.) (2007). *La persévérance et la réussite scolaires dans un contexte de continuum de formation : des programmes techniques au baccalauréat*. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Monchatre Sylvie (2009). « Normalisation des compétences et rationalisation pédagogique : Le cas de la formation technique au Québec ». *Recherches en éducation*, n° 7, juin.
- Picard France et al. (2010). « La session d'accueil et d'intégration : un nouveau parcours d'accès à l'enseignement supérieur québécois ». *Éducation et sociétés*, n° 26, p. 29-43.



▶ **Pour citer ce dossier :**

Endrizzi Laure (2013). *Les lycées, à la croisée de tous les parcours*. Annexe. Dossier de veille de l'IFÉ, n°88, décembre. Lyon : ENS de Lyon.  
En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=88&lang=fr>

▶ **Retrouvez les derniers Dossiers de veille de l'IFÉ :**

● Feyfant Annie (2013). *L'établissement scolaire, espace de travail et de formation des enseignants*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°87, novembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=87&lang=fr>

● Gaussel Marie & Reverdy Catherine (2013). *Neurosciences et éducation : la bataille des cerveaux*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 86, septembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=86&lang=fr>

● Feyfant Annie (2013). *Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ?* Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 85, juin. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=85&lang=fr>

▶ **Abonnez-vous aux Dossiers de veille de l'IFÉ :**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/abonnement.php>

© École normale supérieure de Lyon  
Institut français de l'Éducation  
Veille et Analyses

15 parvis René-Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07

[veille.scientifique@ens-lyon.fr](mailto:veille.scientifique@ens-lyon.fr)

Standard : +33 (04) 26 73 11 24

Télécopie : +33 (04) 26 73 11 45

ISSN 2266-5854